

JUILLET 2023

NEWSLETTER

1,64 km d'aménagements cyclables sont en projets en 2023 (dont 0,86 km de réhabilitation) sur 8 communes de la Guadeloupe (Baie-Mahault, Basse-Terre, Deshaïes, Gourbeyre, Pointe-à-Pitre, Saint-François, Sainte-Anne et Vieux-Habitants).

Source : CERC Guadeloupe

L'urbanisme et l'énergie sont des domaines essentiels dans une collectivité. Pourtant ces deux mondes s'ignorent souvent alors qu'ils sont très proches en réalité.

Les choix d'urbanisme vont engendrer les surconsommations énergétiques dans le bâtiment et surtout pour les déplacements.

A différentes échelles, les sujets ne manquent pas : limitation de l'étalement urbain, densification de la construction autour des pôles de services et nœuds de transport, cheminements piétonniers, prise en compte de l'énergie pour les permis de construire (confort thermique de l'habitat)...

III Le label Climat - Air - Énergie (ex-Cit'Ergie)

Le label Climat - Air - Énergie (ex-Cit'Ergie) récompense l'engagement des collectivités en faveur de la transition écologique. Il s'appuie sur un référentiel composé de 61 mesures (critères), réparties en 6 domaines : planification territoriale; patrimoine de la collectivité; approvisionnement énergie, eau, assainissement ; mobilité ; organisation interne ; coopération, communication.

En Guadeloupe, à ce jour 2 collectivités sont labellisées : la communauté d'agglomération Cap Excellence et Baie-Mahault.

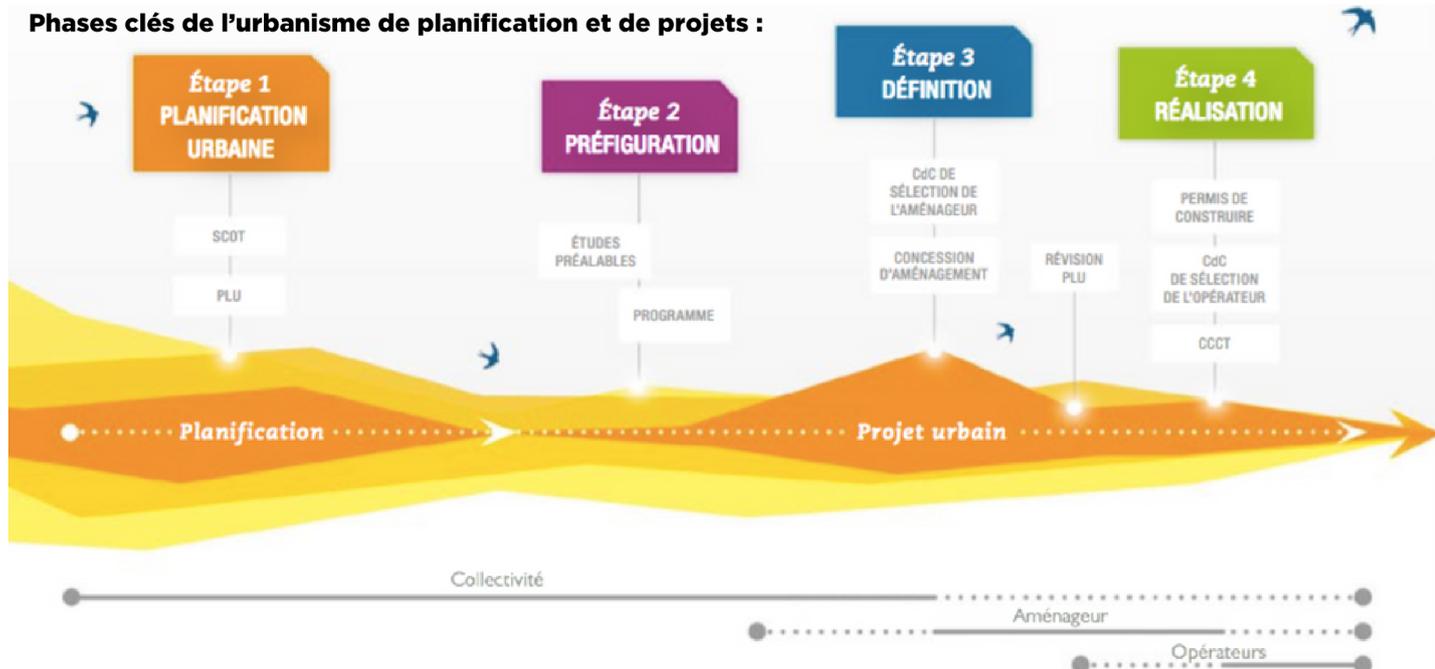


Source : ADEME

III Prise en compte de l'énergie dans les projets d'aménagement

Il est maintenant communément admis que le succès de la transition énergétique dépend indéniablement des territoires et notamment de leur capacité à promouvoir des aménagements sobres en énergie recourant aux énergies locales et renouvelables. Or, force est de constater que les thèmes de l'énergie et du climat restent peu abordés dans les documents d'urbanisme.

Phases clés de l'urbanisme de planification et de projets :



La question de l'énergie n'étant traitée que dans un second temps par l'ingénieur à qui on demande de «faire avec» des choix qui peuvent s'avérer inadaptés. Il est urgent de réconcilier ces deux approches aussi légitimes l'une que l'autre. Pour cela, il serait nécessaire, comme dans le bâtiment, d'intégrer des compétences en énergie dès les phases de conception des projets d'aménagement et d'urbanisme, ce qui soulève d'autres questions : comment y parvenir ? Quelles compétences intégrer ? Quels paramètres et indicateurs prendre en compte ? Dans quel cadre réglementaire est-il possible d'intervenir ?

Éditorial

Bonnes Pratiques

Facteurs clés de l'énergie dans un projet d'aménagement

Trois facteurs principaux peuvent impacter la performance énergétique d'un projet d'aménagement et peuvent s'organiser selon la tryptique énergétique proposée par l'Association NégaWatt :

III La sobriété

qui consiste à interroger nos besoins puis à agir au travers des comportements individuels et l'organisation collective sur nos différents usages de l'énergie (ex : limiter l'étalement urbain et favoriser les espaces mutualisés) ;

III L'efficacité

qui consiste à optimiser, essentiellement par les choix techniques, la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire un service énergétique donné (ex : conception économe de l'éclairage public)

III Les énergies renouvelables

qui permettent, pour un besoin de production donné, d'augmenter la part de services énergétiques satisfaite par les énergies les moins polluantes et les plus soutenables (ex : imposer un taux de couverture des besoins par des énergies renouvelables dans le cahier des charges d'une procédure d'aménagement).

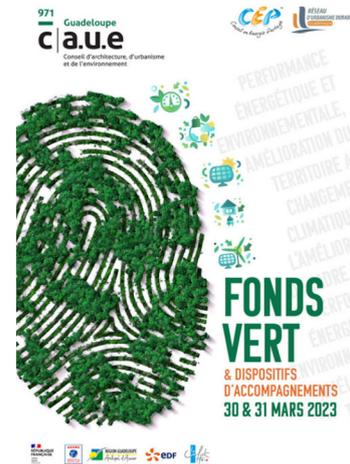
Source : Association HEPSUL

III Fonds vert & dispositifs d'accompagnements

Le CAUE et ses partenaires ont organisés les 30 et 31 mars dernier, des ateliers d'échanges et de sensibilisation des élus, des cadres et agents techniques territoriaux aux questions liées à la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable.

La thématique principale abordée au cours de ces ateliers fut « Fonds vert & dispositifs d'accompagnements ». Le contenu s'est articulé autour du Fonds vert avec des focus sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le recyclage foncier ainsi qu'une présentation des autres accompagnements financiers et techniques à disposition des collectivités.

17 collectivités furent représentées parmi la cinquantaine de participants sur l'ensemble des ateliers, permettant ainsi des débats de qualité autour d'un sujet d'actualité.



Reportage sur l'événement : <https://youtu.be/Mii3C9KJmK>



Retour sur...

III Contact et information

Directeur de la publication : Hubert ANNEROSE - Directeur
Rédaction : Joël PAUL - Conseiller en Énergie Partagé (CEP)
Publication : CAUE de la Guadeloupe
Conception et réalisation : Digitallis
Impression : Grand Large
Dépôt légal : Janvier 2012
Numéro ISSN : 2276-1810
Date de parution : Juillet 2023

971 Guadeloupe
caue
Fédération nationale

Le CAUE est membre de la FNCAUE
www.fncaue.fr

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n° 46
Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex
Tél : 0590 8183 85 - Port. : 0690 73 99 77
Mail : paul.j@caue971.org - Secrétariat : contact@caue971.org
Web : www.caue971.org



Nos Partenaires

